

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



—
GUIDE À USAGE
DES ENTREPRISES
—

METTRE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS D'ACHATS RESPONSABLES DANS MON ORGANISATION



GRAND EST
RÉGION
VERTE

Les points clés d'une démarche d'achats responsables

Ce guide met l'accent sur les fondements et les principales étapes d'une démarche d'achats responsable pour amorcer une réflexion. Il n'a pas vocation à remplacer un accompagnement.

Rappel des acquis du jeu

Le jeu permet une sensibilisation ludique aux achats responsables par projection dans un univers décalé. Il permet notamment de comprendre la nécessité de travailler avant l'achat (sur la mise en perspective de la stratégie achats responsables avec une stratégie plus globale, sur la définition du besoin et la prise en compte des usages), pendant l'achat pour identifier et prioriser les différents enjeux dont sont porteurs les achats et après l'achat, pour sécuriser

la relation fournisseurs. Il met le doigt sur des points cruciaux de la démarche comme la **nécessité d'avoir des engagements clairement définis** ou encore la **difficulté d'arbitrer** entre différentes réponses qui peuvent cocher des critères différents.

Le parallèle est évident avec ce qui se passe au sein des entreprises mais voici quelques clés et éléments à retenir du jeu pour faciliter l'**appropriation et la transposition en entreprise**.

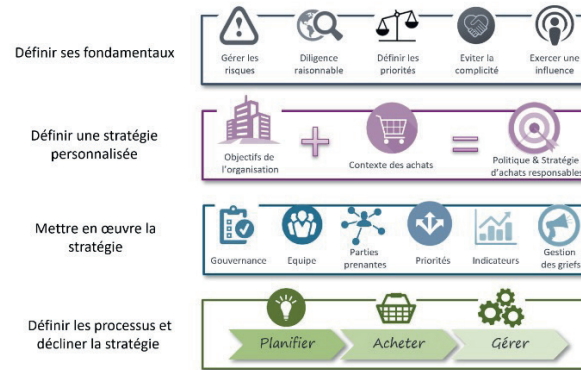
La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



Les achats responsables dans les organisations

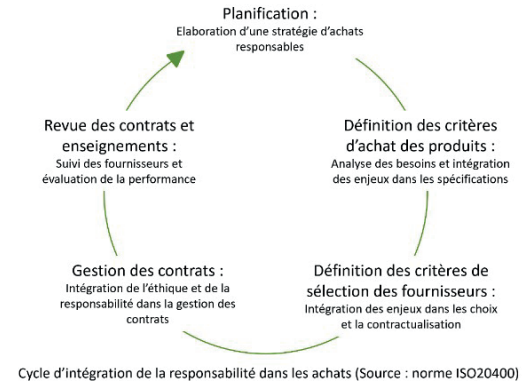
En guise d'introduction et pour rattacher le sujet à la réalité de l'entreprise, les achats responsables sont définis, selon Ecovadis, comme « des achats qui reposent sur l'adoption et l'intégration des principes du développement durable dans les processus et les décisions d'achats, tout en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences de l'entreprise et de ses parties prenantes. Cela couvre à la fois le développement durable des produits et des matériaux, ainsi que la responsabilité des pratiques du fournisseur. » L'ObsAr complète cette définition en précisant que « l'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation

des coûts globaux, immédiats et différés, au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact ».



Fondements d'une démarche d'achats responsables (Source : norme ISO20400)

Les achats responsables sont inscrits dans la stratégie RSE / globale de l'entreprise et déclinée jusque dans les processus avant-pendant-après l'achat (cf. graphe ci-dessous) et la dimension responsable est prise en compte à toutes les étapes, depuis la formulation du besoin jusqu'à la gestion de la relation fournisseurs (cf. graphe ci-dessous).



Cycle d'intégration de la responsabilité dans les achats (Source : norme ISO20400)

Sommaire

1. Avant l'achat

1.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

1.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

1.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE
ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

1.4. ENJEUX CLÉS

1.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

1.6. POUR ALLER PLUS LOIN

2. Pendant l'achat

2.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

2.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

2.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE
ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

2.4. ENJEUX CLÉS

2.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

2.6. POUR ALLER PLUS LOIN

3. Après l'achat

3.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

3.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

3.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE
ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

3.4. ENJEUX CLÉS

3.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

3.6. POUR ALLER PLUS LOIN

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



1. Avant l'achat

1.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

1.1.1. Bénéficiaire d'une stratégie claire, qui va fixer le cap et permettre la priorisation des enjeux pris en compte

Les engagements portés par l'entreprise sont-ils clairement définis ? Dans quelle mesure sont-ils déclinables dans les achats ? Et en quoi les achats sont-ils porteurs des enjeux pris en compte dans la définition des engagements ?

1.1.2. Définir le besoin

Quelles sont la nature et l'origine du besoin ?

Déterminer les meilleures façons d'y répondre (objectif de l'achat, besoin initial, difficultés rencontrées si l'achat n'est pas réalisé, différentes façons de répondre au besoin initial) ?

1.1.3. Questionner les usages

Quelles sont les habitudes ? De quelle latitude est-ce que je dispose pour proposer de nouvelles façons de répondre au besoin (usage et contraintes internes...) ?

Quelles sont les pistes pour réduire le poids de l'achat, les leviers pour répondre autrement au besoin, les leviers pour améliorer la performance de l'achat ?

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



GRAND EST
RÉGION
VERTE

1.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

Besoin : Il concerne un désir ou un nécessité éprouvé par l'utilisateur d'un système et il se définit par l'objectif et les finalités de l'achat.

Juste besoin : Grâce à l'analyse fonctionnelle, l'acheteur a la possibilité de faire émerger le « juste besoin » des utilisateurs en le représentant par les fonctionnalités espérées (matériel, logiciel, processus, service, etc.) et non par les technologies à utiliser. Cette analyse donne ensuite lieu à la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel.

Approche « servicielle » / fonctionnelle : Elle sert à identifier les fonctions d'un produit et détermine si celles-ci comblent efficacement les besoins et les attentes de l'utilisateur, en recherchant un compromis entre les fonctionnalités du produit et ses impacts environnementaux. Elle s'appuie sur l'unité fonctionnelle (UF) est l'unité utilisée pour évaluer le service rendu par le produit.

1.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

La problématique du jeu est celle d'un besoin complexe : une solution d'éclairage durable et non aléatoire (magie, compétition pour l'usage de la ressource...) qui garantisse la sécurité des sujets et qui soit acceptable par eux.

Les deux clés de lecture du jeu qui concerne l'avant-achat sont : « *Investiguer - Compréhension du besoin* » et « *Investiguer - Questionnement des usages* »

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



1.4. ENJEUX CLÉS

Un des enjeux est la remise en cause des besoins tels qu'ils ont été formulés pour tenter de trouver d'autres moyens d'y répondre. Mais cela se heurte souvent au poids des habitudes et à la résistance au changement. A noter que l'efficacité de certains critères d'achats ne sera effective que si un changement des pratiques est opéré (ex. : l'achat de produits recyclable ou réparable n'a un impact que si les utilisateurs se mobilisent pour trier les déchets ou faire réparer le matériel).

1.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

1.5.1. Identification de la manière dont les achats peuvent contribuer à la stratégie globale, en fonction des engagements portés et des enjeux spécifiques aux différentes familles d'achat

Ex. d'une TPE – Maison de champagne : identification et priorisation des enjeux du développement durable auxquels est confrontée l'entreprise pour clarifier les engagements portés et ensuite pouvoir définir les critères de sélection des fournisseurs

(localisation, pratiques sociales...) et de choix des produits (naturalité, origine, composition, mode de production et labels associés)

Ex. d'une PME – Agroalimentaire : engagement du CODIR sur l'identification de 7 Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) prioritaires afin de définir la stratégie d'achats responsables (incluant la validation d'un approvisionnement plus durable en matière première cacao, avec les surcoûts que cela engendre), de choisir le ou les labels (Fairtrade, Rainforest...) sur lesquels s'appuyer et de mettre en place des objectifs de progrès pour augmenter la part des approvisionnements durables

Ex. d'une PME – Industrie : articulation de la politique RSE et de la stratégie achats responsables, pour y décliner les engagements ; cf. Fiche REX Piscine Magiline pour plus de détails :

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_magiline.pdf

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



1.5.2. Définition du besoin (approche fonctionnelle) et identification des solutions alternatives pour répondre le plus justement au besoin (mutualisation, location...)

Ex. : au lieu d'acheter une imprimante, acheter la prestation d'impression (mise à disposition de machines et fourniture de toner) en définissant une qualité de service et un débit correspondant aux besoins des entités concernées, ce qui permet de réduire le volume de déchets (reprise des cartouches de toner), d'avoir des machines plus performantes...

Ex. d'une PME – Industrie : application de l'analyse fonctionnelle (services rendus et autres manières de répondre au besoin) aux supports de communication et goodies afin de réduire voire de supprimer l'achat des catalogues utilisés sur les salons (catalogues marqués qui sont obsolètes dès la fin du salon et donc jetés s'ils n'ont pas été distribués en totalité) et de les remplacer par des tablettes.

1.5.3. Accompagnement au changement de pratiques en interne par de l'information et de la sensibilisation sur la démarche

Ex. d'une ETI – Télécommunications : mise en place d'un plan de communication interne et externe ; cf. Fiche REX ARTE pour plus de détails

1.5.4. Formation à cette nouvelle démarche de l'ensemble des acheteurs ou personnes faisant des achats

Ex. d'une PME – Industrie : formation de l'ensemble des acheteurs et acheteurs délégués aux achats responsables et à leur déclinaison dans l'entreprise, incluant les points de vigilance (résistance au changement, nécessité de communication interne, à destination des utilisateurs, et externe, à destination des fournisseurs, des clients...); cf. Fiche REX Schmidt Groupe pour plus de détails :

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche-rex-schmidt.pdf>

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



1.5.5. Rédaction d'un guide à destination des acheteurs et de fiches pratiques par famille de produits

Ex. d'une collectivité : identification des enjeux environnementaux sur différentes familles d'achats priorités (en fonction des volumes d'achat, de la récurrence des marchés...), définition des clauses et des critères permettant de les prendre en compte efficacement et rédaction de fiches techniques par familles d'achat permettant une appropriation plus facile par les services (identification des questionnements, exemples de formulation de clauses et de critères, éléments de preuve type labels ou certificats pouvant être demandés...)

ASTUCE

S'inspirer des guides sectoriels disponibles sur les sites de Rapidd et de l'ADEME.

1.6. POUR ALLER PLUS LOIN

Les sites internet suivants proposent des ressources (études, guides génériques, guides sectoriels, fiches retour d'expérience...) en lien avec ces sujets :

Climaxion

<https://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise>

ADEME

<https://www.agirpourlatransition.ademe.fr/>

RAPIDD

<https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/ng/app/wall>

ASTUCE

Pour obtenir un maximum de réponses, rechercher les mots clés « achats responsables » et « achats durables ».

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



GRAND EST
RÉGION
VERTE

2. Pendant l'achat

2.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

2.1.1. Identifier les enjeux environnementaux et les prendre en compte

Quels sont les enjeux environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du produit « du berceau à la tombe » (écoconception du produit, mode de production, origine, impact transport, emballage, impact carbone, impact environnemental lié à l'utilisation, durée de vie et fin de vie, recyclabilité, garanties) ? Quels sont les enjeux qui relèvent du fournisseur ? Quels sont ceux qui sont prioritaires par rapport aux engagements portés par l'entreprise (stratégie RSE...) ? Quelles solutions alternatives existent pour prendre en compte ces enjeux et améliorer l'impact environnemental ?

2.1.2. Identifier les enjeux sociaux et les prendre en compte

Quels sont les enjeux sociaux liés à l'utilisation du produit (santé, sécurité...) ? Quels sont ceux liés au fournisseur (pratiques sociales, respect des Droits de l'Homme...) ? Quels sont ceux qui sont prioritaires par rapport aux engagements portés par l'entreprise (stratégie RSE...) ? Quelles solutions alternatives existent pour prendre en compte ces enjeux et améliorer l'impact social ?

2.1.3. Identifier les enjeux économiques et les prendre en compte

L'approche en coût complet a-t-elle été menée pour identifier les coûts directs et indirects (impact sur l'organisation et la performance, durée d'utilisation, coûts évités...), dans une perspective de moyen long terme ? Des pistes de réduction intelligente des coûts ont-elles été identifiées ?

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.1.4. Prendre en compte les perspectives de marché

Quelles mesures peuvent-être prises pour sécuriser le marché (durée des contrats, ...) et anticiper les évolutions (marchés, réglementaires, risques prévisibles...) ?

2.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

Écoconception : Elle consiste à prendre en compte les impacts sur l'environnement dès la conception d'un produit ou d'un service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Économie circulaire : Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire, dit de boucles, qui encourage le recyclage et l'allongement de la durée d'usage.

Analyse de cycle de vie : Elle recense et quantifie, tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Elle en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux.

Durée d'usage : La durée d'usage correspond au laps de temps pendant lequel le produit est utilisé, i.e. en état de marche et prêt à l'emploi, par un utilisateur donné. Elle est propre à un utilisateur/foyer. La durée d'usage totale est la somme des durées d'usage.

Coût complet / coût total de possession : Il sert à analyser le coût global d'achat d'un bien ou d'un service, tout au long du cycle de vie de ce dernier. Ce concept va ainsi au-delà du simple prix d'achat et englobe l'intégralité des coûts directs et indirects, aussi intitulés « coûts cachés » (exemple : coûts administratifs, temps d'installation, gestion d'une livraison, coût de la non-qualité...).

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

La solution devra satisfaire aux attentes des sujets (risques sécurité, éclairage non aléatoire...) mais également aux exigences du Comité aux profils variés (exigences financières, sensibilité environnementale...). Or les engagements ne sont pas clairement définis, hormis celui formulé par Arthur d'une gestion saine de son royaume, du bien-être de ses sujets et de la construction d'une paix durable.

Les quatre clés de lecture du jeu qui concernent l'avant-achat sont : « *Évaluer - Impact environnemental* », « *Évaluer - Impact économique* », « *Évaluer - Impact social et Sécuriser - Perspectives de marchés* ».

2.4. ENJEUX CLÉS

Un des enjeux est l'identification des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui relèvent à la fois du produit (ce que j'achète) et de fournisseur (celui à qui j'achète). Un autre enjeu associé est celui de la priorisation des enjeux qui suppose une articulation entre la stratégie d'achats responsables et la stratégie plus globale, ces deux stratégies devant être clairement définies. Enfin, le 3^{ème} enjeu est le nécessaire arbitrage entre des solutions qui satisfont rarement à l'ensemble des critères.

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

2.5.1. Mobilisation de l'approche ACV pour identifier les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service dès sa conception

Ex. d'une PME – Industrie : analyse des enjeux environnementaux par famille d'achats ayant abouti à la nécessité de réaliser, avec l'aide des fournisseurs, une ACV sur la principale référence vendue (réalisation d'une ACV sur un modèle de produit standard puis après les premiers résultats, réaliser d'ACV ciblées et complémentaires afin de vérifier l'impact de la modification de certains équipements du produit) afin d'identifier sur quoi faire porter les efforts (nature des matières premières, équipements, conditionnement, prestation de transport, fin de vie du produit...)

Pour aller plus loin :

<https://presse.ademe.fr/2019/03/strategie-des-entreprises-penser-cycle-de-vie-pour-ameliorer-la-performance-environnementale.html>

2.5.2. Analyse des enjeux environnementaux (pollutions, production de déchets, appauvrissement des ressources, durée de vie, impact du transport, impact sur la biodiversité...) et sociaux (respect des droits de l'homme, risque santé-sécurité, inclusion...) des différentes familles d'achat, en ayant une approche croisée produits et fournisseurs

Ex. d'une PME – Nettoyage : identification et priorisation des enjeux liés aux produits (recyclabilité des emballages, toxicité et concentration des produits...), aux fournisseurs (transport, conditionnement, modalités de livraison...) et à l'organisation interne (gestion du parc machines...) pour identifier des leviers d'action

Pour aller plus loin :

https://bibliothèque.ademe.fr/consommer-autrement/3985-34-fiches-de-synthese-sur-les-impacts-environnementaux-des-produits-et-les-labels-associes.html#/44-type_de_produit-format_electronique

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.5.3. Cartographie des achats pour définir les priorités et les modalités de prise en compte des enjeux

Ex. d'une PME - Transport : refonte du processus achats Groupe dans une recherche d'optimisation et d'harmonisation des pratiques et cartographie des achats selon les enjeux environnementaux et selon le volume d'achats ayant abouti à intégrer de nouveaux critères environnementaux dans les achats de travaux ; cf. Fiche REX Mauffrey pour aller plus loin.

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_mauffrey.pdf

2.5.4. Définition des critères de durabilité à intégrer dans les cahiers des charges produits (localisation de la production, composition, % de matière recyclée, mode de production, émissions de GES, réparabilité, recyclabilité, efficacité énergétique...)

Ex. : lors de l'achat d'un ordinateur, travailler en amont sur le besoin, avec les utilisateurs, afin d'allonger la durée de vie du matériel existant puis prendre en compte l'adéquation des performances avec le besoin réel, la consommation énergétique

(en veille et en fonctionnement, en s'appuyant éventuellement sur un label type energy star), l'indice de réparabilité, la durée de vie, les possibilités de faire évoluer le matériel...

Ex. d'une PME – Industrie : identification des principaux enjeux environnementaux et intégration de critères dans le choix des produits (origine, naturalité et composition des matières premières et des emballages) ; cf. Fiche REX Semin pour plus de détails.

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche-rex-semin.pdf>

Ex. d'une PME – Agroalimentaire : articulation entre les nouvelles obligations réglementaires sur les emballages (suppression du plastique) et les principaux enjeux environnementaux pour définir de nouveaux critères de choix des emballages et de sélection des fournisseurs ; cf. Fiche REX Herbacac pour plus de détails.

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_herbacac.pdf

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.5.5. Définition des critères de durabilité et modification des modalités de référencement des fournisseurs avec demande (questionnaires fournisseurs...) de répondre à une série de questions pour évaluer leur engagement sur les questions sociales et / ou sociétales

Ex. : lors du référencement des fournisseurs, réaliser une matrice de risques et mettre en œuvre un arbre de décision ou un questionnaire fournisseurs permettant de les sélectionner sur la base de leur localisation, de leur solidité financière, de leur démarche environnementale ou énergétique, des garanties qu'ils peuvent apporter sur leur propre chaîne d'approvisionnement...

Ex. d'une TPE – Communication par l'objet : mise en place d'un questionnaire fournisseurs, avec demande de justificatifs, pour les achats réalisés directement auprès de fournisseurs, afin de prendre en compte et de maîtriser les risques sociaux (pratiques sociales et respect des règles de l'OIT...) et les enjeux environnementaux (liés au transport...) ; cf. Fiche REX Kadimage pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_kadimage.pdf

Ex. d'une ETI – Transport : renforcement du poids de la RSE dans le référencement des fournisseurs ; cf. Fiche REX SNCF Réseau pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_snrf_reseau.pdf

2.5.6. Identification des labels, des certifications et des systèmes de garantie / de preuve sur lesquels s'appuyer soit pour les produits (NF, bio, origine, production durable type FSC ou PEFC, indice de réparabilité...) soit pour les fournisseurs (certification ISO14001, ISO9001, BSCI, labels RSE type PME+...)

Pour aller plus loin :

<https://bibliothèque.ademe.fr/consommer-autrement/4193-100-labels-environnementaux-recommandes-par-l-ademe.html>

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



2.6. POUR ALLER PLUS LOIN

Les sites internet suivants proposent des ressources (études, guides génériques, guides sectoriels, fiches retour d'expérience...) en lien avec ces sujets :

Climaxion

<https://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise>

ADEME

<https://www.agirpourlatransition.ademe.fr/>

RAPIDD

<https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/ng/app/wall>

ASTUCE

Pour obtenir un maximum de réponses, rechercher les mots clés « achats responsables » et « achats durables »

Voici quelques liens complémentaires :

Sur l'écoconception

<https://www.eco-conception.fr/static/definition-de-leco-conception.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/leco-conception-des-produits>

Sur l'économie circulaire

<https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

Sur l'analyse de cycle de vie

<https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/lanalyse-cycle-vie/quest-lacv>

Sur la durée d'usage

<https://presse.ademe.fr/2020/06/allonger-la-duree-dusage-des-objets-un-gain-pour-la-planete-et-pour-le-porte-monnaie.html>

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



3. Après l'achat

3.1. QUESTIONNEMENTS MOBILISÉS

3.1.1. Établir une relation de qualité avec les fournisseurs

Quelles actions ont-été entreprises pour avoir une relation de qualité avec les fournisseurs et sécuriser les approvisionnements (transparence dans la relation, engagement en faveur de l'innovation, éthique dans la négociation, risques fournisseurs) ?

3.1.2. Assurer le suivi de la démarche

Quels sont les dispositifs de suivi des fournisseurs existants (évaluation, audit...) ?

Quels indicateurs ont été mis en place pour mesurer la performance de la démarche ?

3.2. RAPPEL DE DÉFINITIONS

Complicité : Dans le contexte juridique, la « complicité » a été définie dans certaines juridictions comme le fait de se prêter à la réalisation d'un acte ou de ne pas agir, avec pour effet un impact important sur la réalisation d'un acte répréhensible, tel qu'un crime, et ce, en connaissance de cause ou avec l'intention de contribuer à cet acte illégal (cf. ISO 26000).

Bien que leurs limites soient imprécises et instables, trois formes de complicité peuvent être décrites : la complicité active (ex. : contribution à la violation des droits de l'Homme), la complicité passive (ex. : connaissance et tolérance d'acte répréhensible en matière de violation des droits du travail, par ses fournisseurs par exemple, parce qu'on en retire un profit) et la complicité silencieuse (ex. : par manquement de signalisation d'un fait connu).

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



Devoir de vigilance : Il s'agit d'une démarche globale, proactive d'identification, visant à éviter et atténuer les impacts négatifs sociaux, environnementaux et économiques, réels et potentiels, qui résultent des décisions et activités d'une organisation sur tout le cycle de vie d'un de ses projets ou activités (cf. norme ISO 26000).

Obligation de vigilance : C'est une obligation ancienne puisqu'elle a été initialement créée par la loi du 31 décembre 1991 (loi n° 91-1383) dont l'objectif est de lutter contre le travail clandestin et l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France. Elle a été renforcée suite à la catastrophe du Rana Plaza. Elle impose aujourd'hui aux donneurs d'ordre, qui contractualise pour plus de 5 000 euros HT avec un même fournisseur, de s'assurer auprès de lui qu'il s'acquitte de ses formalités légales obligatoires.

3.3. PROBLÉMATIQUES DU JEU POUR MÉMOIRE ET CLÉS DE LECTURE PRISES EN COMPTE

Le principal enjeu est celui de la durabilité et de la fiabilité de la solution adoptée, à traduire dans la relation fournisseurs.

Les deux clés de lecture du jeu qui concerne l'après-achat sont : « *Sécuriser : Relations fournisseurs* » et « *Sécuriser - Perspectives de marchés* ».

3.4. ENJEUX CLÉS

L'enjeu est la qualité de la relation avec les fournisseurs (transparence, information sur les besoins et leurs évolutions, délai de paiement...), nécessaire pour sécuriser les approvisionnements, pour innover et pour obtenir les informations et les garanties relatives aux différents critères de sélection. Cet enjeu est lié directement à la mise en place d'un système d'évaluation voire d'audit des fournisseurs.

Un autre enjeu est la mise en place d'un système d'amélioration et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de la démarche.

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



3.5. ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

3.5.1. Information des fournisseurs et explication de la démarche

Ex. d'une PME – BTP : formalisation des engagements et diffusion, dans une démarche pédagogique, auprès des fournisseurs ; cf. Fiche REX Lingenheld pour plus de détails

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche-rex-lingenheld.pdf>

Ex. d'une PME – Industrie : rédaction et diffusion d'un code éthique et d'une charte achats afin de partager les valeurs et les engagements de l'entreprise avec les parties prenantes internes (acheteurs, acheteurs délégués...) et externes (fournisseurs...) ; cf. Fiche REX AXON Cable pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_axon_cable.pdf

3.5.2. Identification de partenaires avec lesquels travailler sur de l'innovation et de l'écoconception

Ex. d'une PME - Agroalimentaire : travail mené en partenariat avec les fournisseurs pour avoir des produits locaux et qui permettent de réduire les déchets (ex. : achats d'œufs en remplacement des ovoproduits pour supprimer les emballages carton enduits de plastiques au profit des déchets minéraux, valorisables par des agriculteurs locaux) ; cf. Fiche REX Case à pain pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_case_a_pain.pdf

3.5.3. Rédaction de documents (charte éthique, code de bonne conduite...) permettant d'engager les fournisseurs sur un partage des valeurs et les engagements de l'entreprise

Ex. de deux PME – bailleurs sociaux : mise en place d'un corpus documentaire permettant de communiquer à destination des fournisseurs et d'intégrer des clauses et des critères sociaux et environnementaux dans les marchés. Mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la démarche, en lien avec le déploiement de son « Schéma de promotion des achats publics

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



socialement et écologiquement responsables » (SPASER) pour l'une des deux entreprises ; cf. Fiche REX Batigère et Habitation moderne pour plus de détails

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche-rex-batigere.pdf> et https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_habitation_moderne.pdf

3.5.4. Mise en place d'un tableau de bord permettant d'identifier les fournisseurs à risques

Ex. d'une ETI – Coopérative agricole : articulation de la démarche d'achats responsables avec les exigences de la Déclaration de performances extra-financières à laquelle l'entreprise est soumise et avec celles de la notation Ecovadis qui leur est imposée par leurs clients et investisseurs, afin d'identifier les actions prioritaires (renforcement de l'analyse des risques...) ; cf. Fiche REX Cérésia pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_ceresia_.pdf

3.5.5. Mise en place des évaluations fournisseurs qui doivent reprendre les critères sur la base desquels ils ont été sélectionnés et au besoin mise en place de plans de progrès

Ex. d'une PME – BTP : accompagnement des fournisseurs à l'appropriation des enjeux RSE en amont du marché et en cours d'exécution avec la nomination d'un référent développement durable sur le chantier, l'intégration de critères environnementaux (tri des déchets, consommations...) lors des évaluations de chantier... cf. Fiche REX Urano pour plus de détails

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche-rex-urano.pdf>

Ex. d'une ETI – Coopérative viticole : renforcement du suivi de la relation fournisseurs, intégrant un questionnaire noté pour le référencement des fournisseurs et une trame d'évaluation qualité et RSE des fournisseurs qui font tous les deux l'objet d'un échange au moins une fois par an avec les fournisseurs (information sur la note, identification des points faibles ou qui se dégradent le cas échéant...) ; cf. Fiche REX TEVC pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_tevc.pdf

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



Ex. d'une PME – Industrie : formalisation des pratiques, définition d'indicateurs et mise en place d'outils de suivi-évaluation de la démarche pour valoriser les bonnes pratiques en réponse aux exigences du Label « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR); cf. Fiche REX SEW Usocome pour plus de détails

https://www.climaxion.fr/sites/clinaxion/files/docutheque/fiche_rex_-_usocome.pdf

3.5.6. Mise en place d'un dispositif de prévention de la corruption pour l'ensemble de l'organisation

Ex. : procéder par étapes pour identifier les personnes exposées au risque de corruption active ou passive, les sensibiliser et mettre en place les procédures de prévention et de maîtrise des risques (plafond de dépenses, modalité d'engagements des dépenses et séparation des responsabilités...)

3.6. POUR ALLER PLUS LOIN

Les sites internet suivants proposent des ressources (études, guides génériques, guides sectoriels, fiches retour d'expérience...) en lien avec ces sujets :

Climaxion

<https://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise>

ADEME

<https://www.agirpourlatransition.ademe.fr/>

RAPIDD

<https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/ng/app/wall>

ASTUCE

Pour obtenir un maximum de réponses, rechercher les mots clés « achats responsables » et « achats durables »

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique

